

PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Perpignan, le 1er février 2012

COMMUNIQUE DE PRESSE

**PRISE EN CHARGE DES PERSONNES SANS ABRI EN PERIODE HIVERNALE
APPEL A LA VIGILANCE**

*Ayez le réflexe 115 pour une demande d'hébergement ou de transport,
le 15 en cas de détresse vitale*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Les prévisions météorologiques font ressortir une vague de froid plus prononcée sur le département, avec des températures ressenties négatives (action conjuguée de la température et du vent) en journée et nuit, à partir de jeudi 2 février. Une vigilance accrue doit être en priorité portée auprès des personnes marginalisées et isolées, installées dans des abris de fortune.

Les centres d'hébergement d'urgence sont mobilisés dans chaque arrondissement

Arrondissement de Perpignan

- jusqu'à 77 places d'hébergement d'urgence. Un dispositif d'abri de nuit est également mobilisé par la Croix Rouge Française
- fonctionnement d'un SAMU social (maraude Croix rouge) de 17h à 23h, et au delà sur prescription du 115 sur la commune de Perpignan

Arrondissement de Céret

- jusqu'à 16 places d'hébergement d'urgence (9 à Céret) et 7 places en hôtel (5 à Amélie-les-Bains, 2 à Argelès-sur-Mer)

Arrondissement de Prades

- jusqu'à 5 places d'hébergement d'urgence (association Sésame) et 3 places au centre de rééducation fonctionnelle des Escaldes.

Transport de nuit

Afin d'acheminer les personnes sans-abri vers les centres d'hébergement d'urgence, un dispositif de transport de nuit est assuré par la Croix Rouge sur tout le département, tous les jours de la semaine, à compter de 17h00.

Ayez le réflexe 115

Les places en hébergement d'urgence et le dispositif de transport de nuit sont activées via le numéro d'appel 115.

Une grande vigilance doit être maintenue concernant les personnes isolées, dont un certain nombre refusent parfois toute aide ou hébergement, attitude les mettant en situation de danger potentiel.

Si les personnes refusent d'être mises à l'abri alors qu'elles semblent être en danger, il appartient aux personnes entrées en contact d'user, dans un premier temps, de toute leur persuasion et en cas d'échec, de prévenir le SAMU.

Numéros à appeler

- le 115 pour une demande d'hébergement ou de transport
- le 15 en cas de détresse vitale

Contact presse

Direction Départementale de la Cohésion Sociale
Eric DOAT - Tel : 04 68 35 50 49